



« Budget 2021 de la ville de Versoix »

Conformément aux articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2021 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **CHF 41'297'540** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 273'705**, soit net **CHF 41'023'835**) aux charges et de **CHF 39'560'532** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 273'705**, soit net **CHF 39'286'827**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élève à **CHF 1'737'008**,

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 1'737'008** et résultat extraordinaire de **CHF 0**,

attendu que l'autofinancement s'élève à **CHF 3'504'508**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2021 s'élève à **45.5 centimes**,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à **100 centimes**,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **CHF 9'405'000** aux dépenses et de **CHF 1'033'000** aux recettes, les investissements nets présumés s'élève à **CHF 8'372'000**,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **CHF 3'504'508**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **CHF 4'867'492**,

vu le rapport de la commission Bâtiments, Gérance et Protection de la population du 2 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Développement durable du 3 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Aménagements et Transports du 10 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Culture, Sports et Manifestations du 12 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Cohésion sociale du 16 novembre 2020,

vu le rapport de la commission Finances, Administration et Economie du 19 novembre 2020,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par X oui, X non et x abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2021 pour un montant de **CHF 41'297'540** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 273'705**, soit net **CHF 41'023'835**) aux charges et de **CHF 39'560'532** (dont à déduire les imputations internes de **CHF 273'705**, soit net **CHF 39'286'827**) aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élève à **CHF 1'737'008**.

Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante :  
résultat opérationnel de **CHF 1'737'008** et résultat extraordinaire de **Fr 0**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2021 à **45.5 centimes**.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2021 à **100 centimes**.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2021 jusqu'à concurrence de **CHF 4'867'492** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2021 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.